

DELIBERATION N° 95/12-07 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DE L'AIRE DE JEUX COUVERTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'arrêté N° 1274 du 21 Novembre 1988, portant règlement d'occupation de l'Aire de Jeux Couverte.

Un réaménagement des salles est intervenu à la suite de l'installation de l'École de Musique dans les nouveaux locaux de la gare : la salle François Couperin a été supprimée afin d'agrandir la salle Marcel Cerdan affectée à la pratique des arts martiaux.

Il convient donc de modifier l'article 1 "Définition des locaux de l'A.J.C." en ce sens.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- autorise Monsieur le Maire à modifier l'arrêté portant règlement d'occupation de l'Aire de Jeux couverte en ce sens.